

BURKINA FASO

MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA GESTION DU FONCIER ET DES
MINES (PARGFM)

P169267

UNITE SECTORIELLE D'EXECUTION DU VOLET MINES (USEM)

Financement : IDA D872-BF

**ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION
D'ENTREPOTS SOUS DOUANE AU PROFIT DES
FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES MINIERES
DU BURKINA FASO**



Novembre 2021

SOMMAIRE :

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
2- OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	4
3- METHODOLOGIE	5
4- TACHES DU CONSULTANT.....	5
5- RESULTATS ATENDUS.....	6
6- DUREE DE L'ETUDE	7
7- PROFIL DU CONSULTANT ET DU PERSONNEL CLE POUR LA MISSION.....	7
8- RAPPORTS	8



1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), à travers sa mission administrative est chargée entre autres, de la réalisation et/ou de la gestion d'infrastructures dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et des services et pour appuyer le développement économique au Burkina Faso ainsi que la compétitivité de l'Economie nationale. Dans cette optique, elle a créé et gère des infrastructures dans les principales villes du pays, dans les postes frontaliers ainsi que dans les ports de transit de la sous-région.

Au regard de l'évolution économique de notre pays, certains secteurs d'activités ont des besoins particuliers en infrastructures logistiques. C'est le cas du secteur minier qui depuis un certain temps connaît un boom accompagné d'une demande importante de biens et services. En effet, la CCI-BF a activement soutenu la structuration des fournisseurs locaux de biens et services aux sociétés minières tout en les accompagnant à tisser des alliances d'affaires à l'international. Le but étant de leur permettre de saisir les opportunités induites par le boom minier tout en répondant aux exigences des compagnies minières.

En effet, le Burkina Faso a adopté en juin 2015 un nouveau code minier qui prend en compte les préoccupations liées à la contribution de l'industrie minière au développement local. La vision du gouvernement est de faire du secteur minier un véritable levier de développement durable. De même, la fourniture locale de biens et services est considéré comme un outil qui peut être utilisé pour booster le développement socioéconomique en permettant aux PME d'autres secteurs d'activités de saisir les opportunités d'affaires induites par les mines.

Il est donc indispensable de mettre l'accent sur l'organisation de l'économie locale autour des opportunités que crée le secteur extractif notamment le développement et la promotion de la fourniture locale de biens et services miniers, par des entreprises locales dynamiques et capables de saisir les opportunités du secteur minier.

Ainsi, l'entrepôt sous douane s'est révélé comme le meilleur moyen pour favoriser la captation des marchés miniers par les fournisseurs locaux ; car il leur permet de disposer en permanence d'un stock de produits en hors taxes et de livrer en cas de commande, les sociétés minières en tout respect du code minier sans les longues et coûteuses procédures de demande de remboursement des taxes payées.

L'objectif est de bénéficier d'un gain de trésorerie important du fait du report du paiement des droits de douane et de la TVA jusqu'à la vente, de ne pas acquitter les droits et taxes quand les produits stockés sont réexportés ; et de bénéficier éventuellement d'une procédure simplifiée de dédouanement.

Cependant, la mise en œuvre d'un tel projet nécessite d'importants investissements et la mise en place d'un mécanisme adapté à la complexité de la gestion d'un entrepôt

sous douane. Ce qui suppose de confier la mise en œuvre du projet à une structure forte, disposant de capacités et des ressources suffisantes, ayant une expérience en la matière et crédible aux yeux des partenaires ainsi que du gouvernement. Et la seule structure disposant de telles ressources est la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), à qui les différents acteurs du secteur minier ont souhaité confier l'élaboration et la mise en œuvre dudit projet.

A cet effet, la CCI-BF est la structure qui portera le projet auprès du gouvernement au nom de l'ensemble des opérateurs économiques locaux. Cette action est donc en phase avec l'ambition de la CCI-BF d'assurer un accompagnement de proximité de tous les secteurs d'activités du secteur privé.

Pour sa mise en œuvre, la CCI-BF à travers le gouvernement burkinabé a reçu l'accompagnement de la Banque mondiale pour le financement de la mise en œuvre de ce projet dans le cadre du « Projet d'appui au développement durable du secteur minier (PADDSEM) 2^e phase ».

Les présents termes de références ont été rédigés dans le but de réaliser une étude de faisabilité afin de disposer d'éléments d'appréciation sur la viabilité économique, technique et environnementale de tels entrepôts sous douane.



2- OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1. Objectif principal

De façon générale cette étude s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement de la CCI-BF pour le développement et la promotion de la fourniture locale de biens et services miniers, par des entreprises locales dynamiques et capables de saisir les opportunités du secteur minier. Elle a pour objectif général de mettre en évidence avec précision les éléments d'appréciation de la faisabilité économique, financière, commerciale, technique et environnementale d'entrepôts sous douane au profit des fournisseurs de biens et services miniers.

1.2. Objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- faire le diagnostic des infrastructures de stockage/entreposage existant et les contraster avec les besoins spécifique d'un entreprot sous douane dedié en premier lieu à favoriser les achats locaux du secteur minier;
- faire le point des statuts juridiques des entrepôts actuellement gérés par la CCI-BF et proposer les mesures d'adaptation ou de régularisation éventuelles pour favoriser les achats locaux dans le secteur minier ;
- construire un argumentaire sur la nécessité de mettre en place un entrepôt sous douane au profit des fournisseurs miniers locaux prenant en compte les standards et exigences spécifiques du secteur minier ;
- identifier la nature des biens concernés et les standards requis par les miniers;

- analyser et confirmer les besoins réels des fournisseurs miniers en terme de stockages, de conservation, de conditionnement et de manutention prenant en compte les exigences du changement climatique;
- identifier les caractéristiques d'entrepôts sous douane ;
- proposer les différentes composantes et leur dimensionnement ;
- proposer les différents services à fournir et leur tarification ;
- analyser la viabilité économique, financière, commerciale, technique et environnementale, assortie d'un business plan ;
- proposer un mécanisme de financement et un planning de mise en œuvre ;
- définir le mode de gestion et les organes de gestion.

3- METHODOLOGIE

L'étude sera réalisée avec l'implication des principaux acteurs, et se déroulera selon une méthodologie proposée par le consultant et préalablement validée par le comité de suivi. La méthodologie devra comporter au moins les points ci-après :

- élaboration d'une note méthodologique faisant office de note de cadrage à valider par le comité de suivi et les principaux partenaires de mise en œuvre en début de mission ;
- collecte et analyse des informations documentaires et des données statistiques se rapportant à l'objet de l'étude ;
- enquête et/ou entretiens auprès des différents acteurs préalablement identifiés et répertoriés ;
- élaboration d'un rapport provisoire à valider par le comité de suivi et un atelier ouvert aux parties prenantes y compris la chambre des mines, l'ABSME et d'autres acteurs publics et privés ;
- élaboration du rapport final.

4- TACHES DU CONSULTANT

L'étude consiste à analyser la faisabilité économique, financière, commerciale, technique et environnementale d'entrepôts sous douane au profit des fournisseurs de biens et services miniers. Elle doit être menée conformément aux présents TDR et doit prendre en compte les besoins réels des différents acteurs intervenant dans le domaine, leurs fournisseurs, leurs clients ainsi que tout acteur susceptible d'être intéressés par ces activités.

A cet effet, les tâches du consultant sont, entre autres :

- faire le point des statuts juridiques des entrepôts actuellement gérés par la CCI-BF et proposer les mesures d'adaptation ou de régularisation éventuelles prenant en compte les besoins spécifiques du secteur minier du Burkina Faso ;
- analyser les activités économiques exercées par les fournisseurs des biens et services miniers (nature des biens et quantité), en prenant en compte toutes les filières ;
- analyser les contraintes fiscales et financière qu'un entrepôt pour les fournisseurs des biens et services miniers (nature des biens et quantité), pourraient aider à prendre en compte et la manière.



- recueillir les besoins des fournisseurs miniers en matière de stockage/entreposage ;
- faire le diagnostic des infrastructures existant de stockage/entreposage, des besoins de conservation prenant en compte le changement climatique ;
- mettre en évidence les différentes composantes ;
- dimensionner les différentes composantes ;
- analyser l'impact de la construction de tels entrepôts sur le développement de la fourniture locale de biens et services aux mines, pour la CCI-BF et les autres acteurs concernés ;
- évaluer le coût du projet en termes de construction, de fonctionnement et d'exploitation tout en prenant en compte les besoins du changement climatique ;
- proposer les différents services à fournir et leur tarification ;
- analyser la viabilité économique, financière, commerciale, technique et environnementale ;
- faire l'analyse juridique y compris le mode de gestion ;
- proposer un montage juridique ;
- formuler des recommandations dans le sens de la mise en œuvre effective du projet.

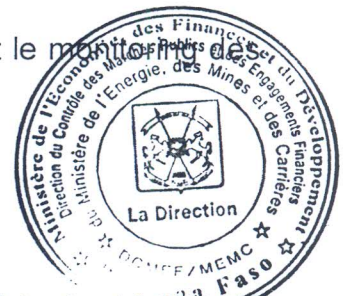
Toutes les propositions doivent être en conformité avec les missions de la CCI-BF, sans faire concurrence à ses ressortissants.

La CCI-BF assurera, en relation avec le comité de suivi, le suivi et le monitoring des actions sur le terrain pour une bonne maîtrise des réalisations.

5- RESULTATS ATENDUS

Les résultats attendus sont :

- le diagnostic des infrastructures de stockage/entreposage existant est fait et les différences entre l'existant et les besoins du secteur minier articulées ;
- le point des statuts juridiques des entrepôts actuellement gérés par la CCI-BF est fait et les mesures d'adaptation ou de régularisation éventuelles pour les besoins du secteur minier sont proposées ;
- un argumentaire est construit sur la nécessité de mettre en place un entrepôt sous douane au profit des fournisseurs miniers locaux ;
- la nature des biens concernés est identifiée ;
- les besoins réels des miniers sont analysés et confirmés en terme de stockages, de conservation, de conditionnement et de manutention ;
- les caractéristiques des entrepôts sous douane sont identifiées ;
- les différentes composantes et leur dimensionnement sont proposées ;
- les différents services à fournir sont proposés ainsi que tarification ;
- la viabilité économique, financière, commerciale, technique et environnementale est analysée et assortie d'un business plan ;
- un mécanisme de financement et un planning de mise en œuvre est proposé ;
- le mode de gestion et les organes de gestion sont définis.



6- DUREE DE L'ETUDE

La durée de l'étude est de quatre vingt (90) jours (3 mois), non compris le temps d'examen et de validation des différentes étapes par le comité de suivi.

Elle se décompose comme suit :

- Présentation d'une **note de cadrage méthodologique** : cinq (5) jours après le début de la mission ;
- Dépôt du **rapport provisoire** : soixante (60) jours après le début de la mission ;
- Organisation d'une séance de présentation du rapport provisoire : 2 semaines après le dépôt du rapport provisoire ;
- Animation d'un atelier de validation avec les différentes parties prenantes (les administrations des finances, des mines, du commerce, la Chambre des Mines, l'ABSM, les banquiers et d'autres acteurs du secteur privé, etc..) pour présenter les résultats et faire l'inventaire des commentaires et suggestions
- Dépôt du **rapport définitif et un résumé en PowerPoint des principales conclusions** prenant en compte les observations du comité de suivi et celles de l'atelier de validation: quinze (15) jours après l'atelier de validation

La fin de chaque étape est marquée par le dépôt du produit attendu.

7- PROFIL DU CONSULTANT ET DU PERSONNEL CLE POUR LA MISSION

L'étude sera confiée à un Consultant (Bureau d'Etudes ou Cabinet de consulting) ayant une expérience avérée et des compétences solides dans des missions d'études similaires relatives aux entrepôts sous douane.

Le Consultant doit mobiliser un personnel clé disposant d'une expertise et d'une expérience appropriée et acceptable pertinente pour le secteur minier. Chaque expert devra avoir un minimum de dix (10) ans d'expérience, dont cinq (5) dans le domaine pour lequel il est proposé. L'équipe doit avoir une bonne maîtrise des études de faisabilité et disposer d'une bonne connaissance du magasinage, de l'entreposage, de la conservation et du conditionnement, y compris sous température contrôlée.

Le personnel clé devra comprendre au minimum :

- Un expert douanier avec une expérience avérée avec les entrepôts sous douane et ou avec le secteur minier , chef de mission ; ✓
- un Logisticien avec une expérience avérée en fourniture pour le secteur minier mines; ✓
- un juriste/fiscaliste familier avec le secteur minier et cadre législatif minier et la fiscalité y compris les questions de TVA au Burkina Faso ✓
- un Financier ; ✓
- un Ingénieur BTP ayant des compétences en architecture ; ✓
- un Environnementaliste. ✓



Chaque spécialiste doit disposer d'un diplôme BAC + 4 au moins dans le domaine pour lequel, il est proposé. ✓

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services, notamment des documents (brochures de présentation) indiquant avec tous les détails l'exécution de travaux analogues vérifiables et disposant des qualifications professionnelles requises.

Chaque expert doit fournir les informations indiquant ses capacités techniques et son expérience (diplômes, CV, ...).

Les pièces justificatives y afférentes devront être fournies.

8- RAPPORTS

Les rapports seront rédigés en langue française et déposés auprès de la Direction des Plateformes Economiques et de la Facilitation (DPEF) de la CCI-BF sous format papier en dix (10) exemplaires et sous format électronique sur trois (3) clés USB utilisant le format MS Word le plus courant et en format non modifiable.

Outre le document principal, le rapport final devra comporter obligatoirement une « **note synthétique prenant en compte les principales conclusions et recommandations** », les annexes dont les TDR de l'étude, la liste des personnes et structures rencontrées et les références bibliographiques. ✓

